

PV N° 09
18 décembre 2024

Par courriel : Alain Le Viol, Président de la Commission
Didier Gantier, Jean-Pierre Bouillant, Éric Piard William Halgand, Alain Chapelet
Assiste : Isabelle Loreau

Examen des Évocations – Participation de joueurs en état de suspension

Dossier n° 37

Match n° 29896515 Pornic Foot 1 / Rezé Fc 1 U17 D1 Masculin groupe D du 07.12.2024

La Commission décide de :

- Donner match perdu par pénalité sur le score de 0 but à 3 à l'équipe 1 du club de Pornic Foot pour en reporter le bénéfice à l'équipe 1 du club de Rezé Fc suivant les articles 187-2 et 226 alinéa 4 des règlements généraux
- Mettre le droit d'évocation de 110 € à la charge du club de Pornic Foot

Dossier n°38

Match n° 29213891 Notre Dame des Landes Es1 1 / Campbon Ubcc 3 Seniors D4 Masculin groupe F du 08.12.2024

La Commission décide de :

- Donner match perdu par pénalité sur le score de 0 but à 3 à l'équipe 3 du club de Campbon Ubcc pour en reporter le bénéfice à l'équipe 1 du club de Notre Dame des Landes Es1 suivant les articles 187-2 et 226 alinéa 4 des règlements généraux
- Mettre le droit d'évocation de 110 € à la charge du club de Campbon Ubcc

Dossier n° 39

Match n° 29892459 Campbon Ubcc 1 / Châteaubriant les Voltigeurs 1 U15 D1 Masculin Accès Ligue groupe C du 14.12.2024

La Commission décide de :

- Donner match perdu par pénalité sur le score de 0 but à 5 à l'équipe 1 du club de Campbon Ubcc pour en reporter le bénéfice à l'équipe 1 du club de Châteaubriant les Voltigeurs suivant les articles 187-2 et 226 alinéa 4 des règlements généraux
- Mettre le droit d'évocation de 110 € à la charge du club de Campbon Ubcc

Dossier n° 40

Match n° 28744645 Grand Auverné Us 1 / Nantes St-Yves Esp. 2 Seniors D3 Masculin groupe D du 15.12.2024

La Commission décide de :

- Donner match perdu par pénalité sur le score de 0 but à 7 à l'équipe 2 du club de Nantes St-Yves Esp. pour en reporter le bénéfice à l'équipe 1 du club de Grand Auverné Us suivant les articles 187-2 et 226 alinéa 4 des règlements généraux
- Mettre le droit d'évocation de 110 € à la charge du club de Nantes St-Yves Esp.

Étude du dossier

Dossier n° 41

Match n° 29895502 Derval Sc Nord Atlantique 2 / Gj Nord 44 2 U18 D4 Masculin groupe D du 14.12.2024

La Commission décide :

- de juger la réserve recevable
- donner match perdu par pénalité sur le score de 0 but à 3 à l'équipe 2 du club du Gj Nord 44 pour en reporter le bénéfice à l'équipe 2 du club du Derval Sc Nord Atlantique
- mettre à la charge les frais de confirmation au club du Gj Nord 44 s'élevant à 55 €
- d'infliger une amende des frais de constitution du dossier au club du Gj Nord 44 s'élevant à 55 €